

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER**



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 9
Présents : 8
Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20231026_4

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU
PUY-DE-DOME**

L'an deux mil vingt-et-trois et le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 11/12/2023

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; Jean-Luc TIXIER ; M. Damien PETIT ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Florian CHANET qui a donné procuration à Madame Amandine LOPEZ.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi, Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de

Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 04/01/2024

ID : 063-216302406-20231221-DCM20231221_4-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Monsieur le Maire précise que la Commune adhère actuellement au pôle santé au travail du Centre de Gestion pour la période 2021-2023. Il propose de renouveler cette adhésion pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✧ décide de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 l'adhésion de la Commune de Montpensier aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme ;
- ✧ autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe devant être conclue avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;
- ✧ dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de la Commune selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.



Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 27 décembre 2023

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX